

RÉMUNÉRATION VARIABLE DE LA PERFORMANCE

LE SNB DEMANDE PLUS DE SIMPLICITÉ

Lors du Comité Central d'Entreprise du 14 juin 2018, la Direction nous a communiqué le résultat de la Rémunération Variable De la Performance (RVP) pour le 1^{er} trimestre de 2018.

Le montant de la RVP distribuée est de 10,4 M€ et le montant moyen versé est de 1 058€ en baisse de 4,4%.

Vos élus SNB constatent que :

1. Nous sommes de moins en moins nombreux (-1,3%)
2. Nos objectifs ont augmenté (+1,56%)
3. Nous avons moins perçu de RVP

POURQUOI ?

Pour vos élus SNB, les critères Création de Valeur et EMP génèrent la majorité de la RVP et ont désormais pris le pas sur la réalisation budgétaire. Or ces critères ne sont pas maîtrisables à notre niveau :

- que pouvons-nous faire quand la politique de la Direction sur les taux impacte directement la collecte nette et la base clients ?
- quel est notre impact sur la satisfaction de nos clients et donc notre IRC à l'heure des regroupements d'agences et de la modification de l'offre commerciale imposée par la Direction de notre entreprise ?

ALORS ON FAIT QUOI ?

Le SNB demande à la Direction, la simplification du calcul de la RVP pour une meilleure appropriation. Cela passe nécessairement par :

- une règle du jeu claire et sans modification en cours d'année sur les critères Créa. valeur et IRC,
- une EMP simplifiée avec une mise en place de critères lisibles (soit avec 2 ou 3 critères par valeur permanents sur l'année, soit 1 critère par valeur et modifiable chaque trimestre pour plus de souplesse et d'« agilité »).

Vos élus SNB saluent à nouveau le fruit des efforts réalisés par tous les salariés alors que les conditions de travail sont de plus en plus difficiles.

**Allons au bout des projets ; après la simplification de la banque
SIMPLIFIONS LA RVP !**

